

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-cinq, vingt-neuf août. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le jeudi quatre septembre deux mille vingt-cinq en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Délibération de validation de la demande de la commune de Saint Seurin de Prats intégrée dans la modification de droit commun N°3 du PLUI ayant valeur de SCoT
- Avenant n°1 à la convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de CASSIOPEA
- Redevance d'occupation du domaine public 2025 – GRDF
- Demande de subvention SPA de Bergerac
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025

PRÉSENTS : MME IBERTO - MME VASSEAUD - MM. BIERNE - BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GUIHENEUF Isabelle, M. CAMUS Jean-Michel, Mme VAUNAC Arlette et Mme CLAVERIE Thérèse

PROCURATION : Mme GUIHENEUF Isabelle à Mme VASSEAUD Sophie
M. CAMUS Jean-Michel à Mme IBERTO Dominique
Mme VAUNAC Arlette à M. BIERNE Hervé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VASSEAUD Sophie

➤ **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 16 juin 2025**

DÉLIBÉRATION DE VALIDATION DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT SEURIN DE PRATS INTÉGRÉE DANS LA MODIFICATION DE DROIT COMMUNE N°3 DU PLUI AYANT VALEUR DE SCOT

Madame la maire rappelle que la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a lancé la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT par arrêté du Président N° 2024-008A du 12 novembre 2024.

La phase de consultation des PPA est terminée ainsi que la consultation de la CDPENAF. L'enquête publique va se dérouler du 08 septembre 2025 au 08 octobre 2025.

Le conseil municipal de Saint Seurin de Prats est appelé à donner son avis sur la demande avant le début de l'enquête publique. La demande concerne :

- Demande de changement de destination sur une exploitation agricole, lieu-dit de la Fougère Ouest, parcelle B689, bâtiment de bureaux que le propriétaire souhaite transformer en gîtes afin de diversifier son activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable pour 8 membres présents et représentés et 1 abstention à la demande de la commune de Saint Seurin de Prats intégrée à la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA PRISE EN CHARGE DU SERVICE DE LA TÉLÉASSISTANCE DE CASSIOPEA

Madame le Maire, fait part au Conseil Municipal de la demande d'avenant à la convention de partenariat sur la prise en charge du service de la téléassistance adressée par l'association CASSIOPEA.

Lors de la séance du 28 octobre 2024, le Conseil Municipal avait accepté une convention de partenariat « point d'information » et une convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance à hauteur de 30 € par installation, soit 1 mois offert pour l'administré de la commune.

Suite à de nouvelles offres de téléassistance, il est nécessaire de modifier la convention entre la commune et l'association CASSIOPEA par un avenant. Madame le Maire présente les différentes offres et demande au Conseil Municipal d'émettre leur avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant n°1 et s'engage à prendre en charge 30,00 € pour tout nouvel adhérent à Cassiopea dès lors que celui-ci ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025 – GRDF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réclamer les redevances d'occupation du domaine public communal pour le passage des canalisations de gaz qui nous sont dues. Considérant l'évolution des indices, la longueur des canalisations, Madame le Maire précise le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal comme suit :

RODP 2025 : $((1745 \times 0,035) + 100) \times 1,42 = 229 \text{ €}$ (montant total dû 229 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces tarifs et charge Madame le Maire à émettre un titre exécutoire de recettes relatif à cette redevance.

DEMANDE DE SUBVENTION SPA DE BERGERAC

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention faite par la SPA de Bergerac.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accorde à 5 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre une subvention à la SPA de Bergerac de 100,00 €.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- **RAPPORT SDE 24 DE 2015 à 2025**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des investissements réalisés depuis 2015 envoyé par le SDE 24.

- **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'Atelier 104, les Restaurants du Cœur et La Ligue Contre le Cancer, pour l'octroi d'une subvention.

Elle remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'élaboration du magnifique char « Le pigeonier de Montvert ».

Elle remercie également les deux élus en charge de l'édition du petit St Seurin.

Séance levée à 21h35

Madame le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

